Règlement – Dida'défi 2013

Article 1 – Calendrier

- Envoi du projet aux écoles : le 12 mars 2013
- Participation au défi : à partir du 12 mars 2013
- Date limite de réception des défis : le 11 juin 2013
- Résultats du défi et réponses : 17 juin 2013
- Remise des diplômes : A partir du 17 juin 2013

Article 2 – Thème

A l'occasion de la publication
du 100ème album Didapages
sur le site TICE 74,
le groupe des animateurs TICE
de Haute-Savoie vous propose un
défi internet exclusivement
centré sur ces albums numériques.

Article 3 – Inscriptions

Toute classe comprenant des élèves de cycles 2 et 3 peut participer. Il n'y a pas d'inscription préalable.
Chaque classe participante doit se rendre à l'adresse :

niveau 1 : http://www.ac-grenoble.fr/tice74/Didadefi-niv1
ou
niveau 2 : http://www.ac-grenoble.fr/tice74/Didadefi-niv2

Il devra renseigner les informations suivante : numéro RNE de l'école et nom de la commune. Les autres informations sont facultatives (niveau de classe, enseignant, adresse courriel)

Article 4 – Recueil des réponses

La saisie des réponses doit être réalisée uniquement lorsque toutes les questions auront été traitées. En effet, le questionnaire en ligne doit être complété et validé sur une même séance.
A chaque réponse, l'élève remplit le champ nécessaire puis clique sur « valider »
A la fin des recherches, les réponses sont retransmises à l'évaluateur lorsque l'élève clique sur « soumettre ».

Article 5 – Notation

Chaque question a une valeur entre 1 et 3 points. La notation globale se fait sur 40 points

Article 6 – Remise des prix

- Les classes ayant 40 points se verront attribuer le diplôme de « chercheurs d'or » .
- Les classes ayant de 35 à 39 points se verront attribuer le diplôme de « chercheurs d'argent » .
- Les classes ayant de 30 à 34 points se verront attribuer le diplôme de « chercheurs de bronze » .
- Les suivantes recevront un diplôme de participation

Article 7 – Documents nécessaires à la participation

Les documents d'aide sont à lire attentivement, à savoir :

- Le calendrier
- Le mode d'emploi du défi
- Le présent règlement